



CHARTRE DU JOUEUR/JOUEUSE

Respect du projet sportif club :

- Le joueur/joueuse adhère au projet et accepte la décision de l'entraîneur, (montée ou descente dans les différentes équipes) ;
- Présence aux entraînements et aux matchs / obligatoire (sauf impératif) ;
- Esprit de compétition aux entraînements et aux matchs ;
- Le joueur/joueuse se doit de respecter l'entraîneur, les bénévoles, les arbitres et les adversaires.

↳ **Si toutefois une de ces règles n'était pas respectées, le club se réserve le droit de mettre en application les sanctions correspondantes au niveau de gravité.**

Les sanctions :

- Absences répétées aux entraînements :
 - ↳ Non-qualification aux matchs, durée déterminée par le coach,
- Non-participation aux matchs, exclusion temporaire ou définitive :
 - ↳ Décision prise par le comité directeur,
- Refus de montée ou descente :
 - ↳ Non qualification aux matchs, durée déterminée par le coach,
- Non-respect des arbitres, des bénévoles, des adversaires :
 - ↳ Exclusion temporaire ou définitive, décision prise par le comité directeur.

Le comité directeur,

J'ai pris connaissance de cette présente charte.

Nom et prénom + Signature du joueur/joueuse :

.....